

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion,.... \$0.50
 Chaque insertion subséquente,.... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 25 JUIN 1881.

L'AFFAIRE MATAPAN

(Suite.)

—Bon ! bon ! je ne te chicanerai pas sur ce point. Et nous prendrons notre service à l'heure convenue. Il est entendu que tu auras le poste le plus important et le plus périlleux. Moi, je me cantonnerai ici. Je demande seulement à introduire une variante dans notre scénario... oh ! peu de chose. Je ferai tout bonnement de loin en loin quelques excursions sur l'escalier...
 —Ce serait imprudent.
 —Non, car je ne m'aventurerai même pas jusqu'au troisième étage. Je me contenterai d'écouter par-dessus la rampe et je laisserai ouverte la porte de ton appartement, afin de pouvoir m'y réfugier si j'étais obligé de battre en retraite. Je chausserai tes pantoufles, pour qu'on ne m'entende pas marcher. S'il le fallait, je mettrais des chaussons de lièze.

Mais... à propos... tu feras bien de donner congé à ton valet de chambre.
 —Ce serait mieux, mais je craindrais qu'il ne devinât notre projet. Songe que probablement nous ne réussirons pas ce soir et qu'il faudra recommencer. Je ne puis pas l'envoyer coucher dehors toutes les nuits. D'ailleurs, c'est un brave garçon qui ne se mêlera de rien et qui nous donnerait un bon coup de main si nous avions besoin de renfort.
 —Parfait. Nous sommes d'accord. Je m'en vais déjeuner. J'ai une faim de loup.
 —Pourquoi ne déjeunerais-tu pas ici ?

—Merci. J'aime mieux marcher, et je crois que tu ne seras pas fâché d'être seul pour réfléchir : tu es amoureux, mon cher, plus amoureux que jamais, et les grandes passions recherchent la solitude.
 Moi, qui ai le cœur libre, j'aime à changer de place et à picorer en compagnie, comme les moineaux francs.
 Et sur ce, je prends ma volée, conclut Jacques en serrant la main de son ami, qui le laissa partir sans trop de regret.

Doutrelaise resta en tête à tête avec ses pensées et Jacques descendit quatre à quatre les marches des quatre étages.
 Arrivé sous le vestibule, il aperçut M. Marchefroid, en robe de chambre, dialoguant avec un monsieur qui n'était autre que l'homme aux oreilles percées, le ci-devant pilote des pirates chinois.
 —Vous voilà, vous ! lui dit Courtaumer en le toisant.
 —Je viens voir mon ami, le baron Matapan, répondit le marin en se rengorgeant. Est-ce que vous sortez de chez lui ?
 —Moi ! pour qui me prenez-vous ? riposta Jacques. Je ne vais que chez mes amis, et votre baron n'est pas mon ami. Je vous prie de le croire.
 Et il passa son chemin, sans se préoccuper des regards courroucés que lui lançait M. Marchefroid.

Sur le boulevard, il se dit qu'il venait peut-être de lâcher une sottise, et qu'il eût mieux valu ne pas se déclarer hostile à M. Matapan, devant son portier et devant un personnage qui ne manquerait pas de lui répéter le propos discourtois. Mais cinq minutes après, Jacques de Courtaumer n'y pensait plus. Il avait tort. Rien ne se perd en ce monde. Plus tard, on le lui fit bien voir.

IX

Il est rare qu'un appartement ne fournisse pas à un observateur des indications sur les habitudes de celui qui l'habite. Les mobiliers ont une physiologie comme les hommes. Il y en a qui sentent la demoiselle du demi-

monde, d'autres la grande dame, d'autres la bourgeoise. L'installation d'un vivier ne ressemble pas à celle d'un garçon rangé, pas plus que Paris ne ressemble à la province.

Il suffisait d'entrer chez M. Matapan pour voir à qui on avait affaire.

Dans les pièces dites de réception—où il ne recevait jamais personne—ce millionnaire avait entassé tout ce qu'on peut se procurer avec de l'argent : des meubles superbes, des pendules colossales, des glaces étincelantes, des tapis épais, des tentures de soie, du faux Boule, du faux Saxe et même de faux tableaux de maîtres. Pas un portrait de famille, pas un objet portant le cachet d'un goût personnel. Des livres dorés sur tranche qui n'avaient jamais été ouverts ; des cheminées où on n'allumait jamais de feu ; des lustres de cristal garnis de bougies intactes.

On devinait du premier coup d'œil que le maître se souciait fort peu de ces magnificences et qu'il ne sacrifiait au luxe que pour la forme, par respect humain, pour qu'on ne pût pas l'accuser d'avarice, pour tenir son rang et pour inspirer du respect à ses locataires, à moins que ce ne fût pour leur louer plus cher.

Il ne jouissait pas de ses salons luxueux ; il y entrerait même très rarement. Sa vie était ailleurs, une vie bizarre et murée, comme le palais du Mikado au Japon.

Il ne sortait pas de l'aile droite, cette fameuse aile qu'il avait fait construire à sa convenance et dont les dispositions intérieures se reproduisaient à tous les étages de sa maison : quatre pièces en enfilade, pouvant s'accéder séparément par un corridor latéral.

L'autre aile était occupée par une immense salle à manger, la salle à manger officielle, où on aurait pu donner un repas de corps, et où on ne mangeait jamais.

Ces aménagements assez incommodes n'avaient été acceptés sans modification que par le comte de la Calprenède. Encore se proposait-il de tout changer plus tard, et s'il ne l'avait pas déjà fait, c'est que le temps lui avait manqué,—et peut-être aussi l'argent.

Albert Doutrelaise s'était arrangé tout au rebours. Il occupait l'aile gauche, et en abattant des cloisons, il avait fait de l'aile droite une sorte de hall à l'anglaise.

Les Bourleroy avait tout converti en grands salons, petits salons, boudoirs, et autres pièces d'apparat. Leur rêve était de donner des fêtes et s'ils ne le réalisaient pas, c'était faute de savoir à qui les donner. Ces nouveaux venus manquaient de relations.

Le baron Matapan n'en avait pas plus qu'eux, mais il n'y tenait pas du tout, et il s'était capitonné un nid à sa fantaisie, un nid d'où il ne sortait guère.

Les quatre chambres qu'il occupait servaient indistinctement à tous les usages. Il pouvait coucher dans l'une ou dans l'autre, à son choix, car elles étaient toutes meublées de la même façon,—à l'orientale et très sommairement.

Des divans partout, en long, en large en travers ; des piles de coussins en guise de sièges, et de petites tables basses, comme on en voit dans les harems de Constantinople.

Des boiseries nues, sans autres ornements que des armes de toute sorte, anciennes et modernes, françaises et étrangères, qu'on y avait accrochées au hasard, sans se préoccuper en aucune façon de la symétrie.

Par ici, par là, des dressoirs en vieux chêne, chargés d'orfèvreries disparates, qui avaient l'air de provenir du sac d'une ville ou du pillage d'une église.

Pas un lit, pas un bureau pour écrire. Mais des lustres pendaient de tous les plafonds ; des lustres qu'on allumait souvent en plein midi, car les fenêtres avaient des vitraux de couleur et le jour n'entraît guère. Un feu à griller une veuve du Malabar brûlait, même on était, dans toutes les cheminées.

L'homme qui campait là devait avoir des goûts singuliers, et un Parisien

quelconque se serait difficilement accommodé de l'existence qu'il y menait.

Aussi, M. Matapan n'admettait ni personne dans son intimité, et peu de gens avaient passé le seuil de ses petits appartements. Le portier de Marchefroid lui-même n'y était point admis lorsqu'il venait, quatre fois par an, apporter l'argent du terme échu, et pourtant Marchefroid était l'homme de confiance du baron, qui ne dédaignait pas d'entrer quelquefois dans sa loge pour causer.

Ce sanctuaire était gardé par un serviteur d'un aspect étrange et d'une nuance très foncée. Ce n'était ni un blanc, ni un nègre. Il appartenait évidemment à la race jaune, quoiqu'il eût les traits et les cheveux d'un européen. Quelque métis sans doute, ramené très jeune de Java ou d'une autre colonie hollandaise de l'extrême Orient, et tout à fait civilisé par un long séjour à Paris. Il ne portait pas de livrée, mais il était habillé à la française et il avait des succès parmi les cuisinières du quartier.

Cet esclave acclimaté s'appelait Ali et possédait une foule de talents précieux, entre autres celui de faire la cuisine au goût de son maître qui n'en voulait pas manger d'autre. Il était à la fois cuisinier, valet de chambre, intendant, secrétaire, et il suffisait à tout, le baron n'entretenant point d'équipage et se contentant fort bien de louer une voiture et des chevaux quand il en avait besoin.

Il faut dire aussi que M. Matapan n'invitait jamais personne à dîner. Par contre, il ne dinait jamais en ville, de sorte que l'infatigable Ali était de service tous les soirs.

Et, chose curieuse, les habitudes excentriques de ce propriétaire comme on en voit peu ne l'avaient pas classé aux yeux du monde dans la catégorie des originaux dont Paris s'occupe. Aucun reporter ne s'était avisé de venir le mettre sur la sellette à seule fin de servir aux lecteurs d'un journal le portrait à la plume du baron. Il est probable d'ailleurs que le chercheur d'informations eût été mal reçu.

M. Matapan avait toutes les apparences d'un citoyen paisible. Il était d'un cercle, il exerçait ses droits électoraux, il avait ses fournisseurs, son architecte ; il s'habillait comme tout le monde, il sortait presque tous les jours à pieds, et nul n'était plus abordable que lui. On savait qu'il était célibataire et grand ami de la solitude. Cela expliquait pourquoi il ne recevait pas, et on n'avait jamais pensé à l'accuser de s'entourer de mystères. Ses locataires trouvaient qu'il poussait un peu loin la sauvagerie. Les Bourleroy entre autres s'en plaignaient quelquefois. Ils auraient voulu que M. Matapan leur ouvrit ses salons, où il aurait pu donner de si beaux bals ; ils lui reprochaient de ne pas se faire assez honneur de sa fortune, et ils le soupçonnaient d'être avare. Mais ils le tenaient en haute estime, et Mlle Herminie l'aurait épousé assez volontiers.

Bien noté chez le commissaire de son quartier, le baron n'avait jamais eu affaire à la justice, lorsqu'il fut appelé au palais pour déposer devant Adrien de Courtaumer, et le soir de ce mémorable jour il dina seul comme de coutume. Seulement, après le dîner, il reçut un visiteur qu'il attendait et qu'il avait déjà vu dans la matinée, un visiteur que Jacques de Courtaumer avait rencontré et reconnu dans le vestibule, en sortant de chez Doutrelaise.

Ali était prévenu, et dès huit heures tout était prêt pour recevoir l'homme aux oreilles percées et le traiter selon ses goûts.

La seconde chambre de l'aile droite, celle qui correspondait au cabinet de travail de Julien de la Calprenède, était éclairé à giorno et chauffée comme une étuve. C'était aussi celle où le baron s'établissait de préférence après son repas du soir qui ne durait jamais plus de vingt minutes, et où il restait jusqu'à ce qu'il allât dormir sur un des divans de la chambre du fond, ce qui arrivait assez régulièrement vers dix heures.

Il en était neuf.

(A continuer.)

MARCHANDISES DE MENAGE

Notre stock des marchandises ci-dessus est

TRES COMPLET

ET LES

Personnes désirant renouveler

PEUVENT SE PROCURER

Ces articles de lère qualité.

FIFE, WRIGHT & LEITCH

IMPORTATEURS

COIN DES

Rues la Fabrique et Ste. Famille.

Québec, 14 juin 1881.



MAISON DE BAINS

ET SALON DE BARBIER
Tabacs, Cigares, Pipes, Rasoirs, etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une Maison de Bains et Salon de Barbier, au

No. 63, rue Buade, Haute-Ville

(EN FACE DE LA BASILIQUE)

Afin de répondre à la demande du public il a cru devoir faire les travaux nécessaires pour remplir cette lacune qui existe depuis longtemps à Québec et espère mériter une part du patronage des citoyens et des étrangers. Une salle de lecture est attachée à cet établissement.

Le soussigné tiendra aussi constamment un assortiment de Cigares, Tabacs, Pipes, etc., et profite de cette occasion pour annoncer qu'il a en mains un magnifique choix de Rasoirs qu'il vendra à des prix réduits. Il invite spécialement Messieurs les Barbiers à lui faire une visite.

Les livres de souscriptions sont maintenant ouverts pour les personnes qui voudront souscrire pour la saison.

E. LAPOINTE, Propriétaire.

Québec, 3 juin 1881.



Compagnie de Navigation de Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires

Les magnifiques bateaux QUEBEC et MONTREAL qui voyagent entre ces deux villes, partent régulièrement comme suit :
Le QUEBEC, Capit. Nelson, les mardis, jeudi et samedi, et le MONTREAL, Capit. Burn, les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M. de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois Rivières et Sorel.

Entre Montreal et Hamilton

Les bateaux Alerian, Passport, Corican, Spartan, Corinthian ; un d'eux, laisera le Bassit du Canal à NEUF heures A. M., tous les jours excepté le Dimanche, et de Lachine, à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDI.

Bureau des Billets, où on peut se procurer des billets chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent.

Québec, 5 mai 1881.

G. H. BURROUGHS

Courtier d'Actions de Banques et Agent Général.

Parts de Banques achetées pour comptant ou sur marge.
Débitures des chemins à barrières achetées.
Sociétés de Prêts et Placements de Québec.
Société de Construction des Artisans achetées et vendues.
Sécurités de toutes espèces achetées.
Argent prêté sur hypothèque, etc.
Echange Sterling acheté et vendu pour les Banques et les marchands.
Billets de la Banque d'Angleterre achetés.
Greenbacks, Argent Etranger, etc., achetés.
Agira pour les parties dans toutes espèces de transactions financières et commerciales.

BUREAU: No. 107, RUE ST. PIERRE.

Vis-à-vis la Banque de Québec, Basse-Ville, Québec.

14 mai 1881.

F. X. LEPAGE

Marchand de Nouveautés

RUE DE LA COURONNE

St. Roch

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une grande quantité de nouvelles importations consistant en 30 caisses de Chapeaux, Drap noir, Tweeds de toutes sortes et de tous prix, Valises, Manteaux, etc., etc.
Hardes faites sur commande.
Articles de dentelle comprenant Etoffes noires, Cotonnades, Mérinos, Paramattas, Cachemires, Alpaga, Crêpe et Crêpe noir de tous les prix.
Québec, 23 mars 1881—la

Joseph Vandry

Marchand à Commission et Agent Général

No. 32, rue Sous-le-Fort, B.-V.

Informe respectueusement le clergé et le public en général, qu'il est le seul agent pour la Province de Québec de la maison A. Lacroix & Fils, qui est l'une des premières de Bordeaux pour le commerce des vins.
Il vient de recevoir par le voilier Carla les marques suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| 100 caisses Medoc. | 35 caisses St. Emilion. |
| 50 " Méridional grave. | 35 " St. Estèphe. |
| 25 " Château Beldire. | 25 " St. Julien. |
| 25 " Pauillac. | 25 " Margot. |
| 25 " Sauterne. | 25 " Haut Sauterne. |
| 100 " Cognac de 1, 2 et 3 étoiles. | 5 barriques Bordeaux. |
| 5 barriques St. Emilion. | 5 " Medoc. |
| 5 " Cerons. | 5 " Grave. |
| 10 demie barriques Cognac. | 5 " Sauterne. |

Tous ces vins seront vendus à une très petite commission.

CERTIFICAT.

Ambarès, 21 mars 1881.
Je, soussigné, curé-doyen d'Ambarès, diocèse de Bordeaux, chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine, atteste que la maison A. Lacroix & Fils est une des plus honorables de la place de Bordeaux, et déclare en mon âme et conscience que les membres du clergé peuvent s'adresser avec confiance à cette maison pour en obtenir des vins de table et pour le saint sacrifice, vins purs et de sure provenance.

P. G. DEYDON,
Chanoine Honoraire, Curé-Doyen.
Vu pour légalisation de la signature de M. Deydon, curé-doyen d'Ambarès.
Bordeaux, le 22 mars 1881.

M. COMPAU,
V. G. Sre.

30 mai 1881.

LIGNE DOMINION



Se reliant avec les trains du

GRAND-TRONC DU CANADA

Vaisseau. Tonnage. Capitaines.

SARNIA.....	5500	En construction
OREGON.....	3850	do
BROOKLYN.....	3450	do
MONTREAL.....	3600	C. J. Lindall.
TORONTO.....	3300	J. Tharrie.
DOMINION.....	3500	Jos. Gibson.
ONTARIO.....	3200	A. Reid.
QUEBEC.....	3200	H. C. Williams.
TEUTONIA.....	2700	G. S. Dale.
TEXAS.....	2700	F. B. Bonchette.
MISSISSIPPI.....	2584	M. Prouse.
ST. LOUIS.....	2000	J. M. Gibson.
		J. McCauley.

Ces Steamers feront le trajet de QUEBEC à LIVERPOOL, comme suit :

MONTREAL.....	Samedi	11 Juin.
TORONTO.....	"	18 "
DOMINION.....	Jeudi	23 "
BROOKLYN.....	"	30 "
TEUTONIA.....	"	7 Juillet.
ONTARIO.....	"	14 "
MONTREAL.....	"	21 "

PRIX DU PASSAGE :

Cabines, de Québec à Liverpool, \$50 : aller et retour, \$90.

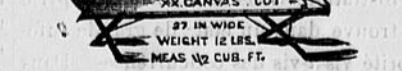
Billets d'entreport payés d'avance, émis au plus bas prix.

Billets de passage directs obtenus à tous les bureaux principaux sur la ligne du Grand-Tronc, et billets de connaissance accordés de et à toutes les parties du Canada.

S'adresser, pour fret et passage, à Bowring, Jamieson & Co., 17, East India Avenue, Londres ; à Flinn, Main & Montgomery, 24, James Street, Liverpool ; à O. Torrence, Montréal.

WM. M. MACPHERSON,
77, rue Dalhousie, Québec.

11 juin 1881.



LE LIT-PLIANT.

Un dépôt de ce lit merveilleux

EST ETABLI CHEZ

JOS. VANDRY

Marchand à Commission et

Agent Général

No. 32, rue Sous-le-Fort, B.-V.

La structure en est solide, légère et très élastique, ce qui permet à la toile de se prêter à la forme du corps aussi bien qu'un hamac ; il est plus confortable d'une manière que celui-ci, attendu que la personne qui s'en sert se trouve couchée horizontalement. On le plie ou l'ouvre en un instant ; il fonctionne pour ainsi dire de lui-même. C'est précisément l'article pour les membres du clergé, les communautés, les hôtels, les bureaux, les villas, les parties de campagne, les chasseurs et les pêcheurs, les bateaux à vapeur, les camps, etc. Il est d'une grande valeur pour les invalides.

On l'ouvre et on le ferme aussi facilement qu'un parapluie et il n'occupe pas plus d'espace qu'un balai lorsqu'on ne s'en sert pas. Comme on peut le voir sur le plan ci-dessus, le LIT-PLIANT porte un oreiller.
Québec, 29 avril 1881—3m

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—J. B. Praneau.
Ménagère demandée—Madame Imrie.
Avis aux incendiés—L. Bilodeau.
Maison à vendre—David Laplante.
Chemin de fer Intercolonial—D. Pottinger.
Vieux Habits—L. Gouhier.
Pavillon des Patineurs—Concert Sacré.
Commis demandés—No. 7, rue St. Pierre.
Vente à bon marché—Glover, Fry & Co.
Avis aux incendiés—J. E. Déry & Co.
Marchandises de Ménage—Eyre, Wright & Leitch
A vendre—J. & W. D. Brown.

QUÉBEC,

SAMEDI, 25 JUIN 1881.

LA CHAMBRE.

Si le gouvernement essayait de suivre les conseils confus de l'opposition, il se trouverait dans une situation fort perplexe. Il ne devrait ni vendre, ni affermer, ni garder le chemin de fer du Nord. Il ne lui resterait qu'à le mettre sur la clôture.

Pour tous les arrangements, petits et grands, la Chambre serait consultée. C'est elle qui, de sa volonté souveraine, réglerait le départ des trains, le tarif des voyageurs et du fret. Chaque député, selon sa commodité, modifierait le règlement. Ceux qui dorment mal la nuit dans le Pullman multiplieraient les trains de jour, et ceux qui craignent le soleil et la poussière feraient doubler le service de nuit. On débattrait en Chambre le prix du transport des marchandises, et tous les employés seraient nommés par l'Orateur.

En poussant la chose à fond cependant et en pénétrant dans le secret des cœurs, on découvrirait bien des ambitions cachées sous ces chicanes. Que de députés désireraient mettre la main au chemin de fer? Il y a des vocations mal contenues. Ce duc qui, né ingénieur, s'est amusé à conduire le train de Québec aux Trois Rivières, sans le faire dérailler, fait rêver bien des gens.

On réaliserait ainsi cet idéal: un chemin de fer parlementaire. Le dernier mot de ce système, ce serait de garder les trains en gare dans l'intervalle des sessions et de remettre la clé de la gare au chef de l'opposition, pour être bien sûr qu'aucun convoi ne se risquerait dehors sans la permission de la Chambre et sans être monté au moins par un député.

Qu'on ne nous accuse pas de charger le tableau! C'est bien là le sens des chicanes faites par l'opposition au gouvernement sur la façon dont on administre le chemin de fer. Elle ne voudrait laisser aucune initiative à la direction du chemin, qui ne le serait plus que de nom, si ses exigences étaient acceptées.

Il est pourtant bien évident que si l'on veut garder le chemin de fer du Nord sous la dépendance de l'Etat, soit à titre d'essai, soit à titre définitif, il faut laisser une grande latitude à l'administration. Sans cela notre entreprise se trouve dans un état de grande infériorité vis-à-vis des concurrentes. Dans le cas d'un chemin de fer ordinaire, s'il s'agit d'un arrangement à conclure avec une autre compagnie, d'un contrat important à signer, on réunit les directeurs et l'affaire est faite en temps opportun. Mais pour notre chemin de fer, faudra-t-il donc réunir les chambres et s'entourer d'une telle publicité que, l'éveil étant donné aux lignes rivales, l'arrangement soit répudié par ceux-là mêmes qui le sollicitaient?

Si l'opposition veut être sincère, elle avouera que ce n'est point ainsi qu'elle l'aurait entendu si elle était restée au pouvoir. M. Joly aurait bel et bien réclamé pour l'administration du chemin de fer cette latitude, ces coudees fran-

ches qui sont accordées à toutes les administrations de ce genre. Il n'aurait jamais consenti à se lier les mains, à lier les mains à l'administrateur placé sous ses ordres. On a dit de lui, lorsqu'il était au pouvoir, qu'il aimait encore plus le chemin de fer du Nord que le char de l'Etat, et que les heures qu'il y passait s'écoulaient encore plus heureuses et plus douces que celles qu'il passait près de ses collègues. Ayant de pareilles dispositions de cœur et d'esprit, croit-on qu'il aurait accepté les conditions humiliantes qu'il veut imposer à son successeur?

Nous croyons donc que la Chambre a bien fait de repousser les entraves que l'on veut mettre à l'administration régulière du chemin. Nous avons toujours été d'avis que l'Etat devait vendre le chemin, mais tant qu'il reste sa propriété il doit être géré dans les conditions ordinaires; on ne doit pas faire des lois spéciales pour l'entraver. Le Parlement doit avoir autant de confiance dans le gouvernement que les actionnaires des autres compagnies dans les directeurs, et tandis que toutes les autres lignes marchent à merveille, ne pas faire à la nôtre une obligation de dérailler de temps à autre, pour plaire à l'opposition et lui fournir l'occasion dont elle a besoin de faire dérailler le gouvernement à son tour.

INFORMATIONS.

—Ce matin, l'interrogatoire de M. Wurtele a été repris, dans l'affaire-Paquet.

—Faute d'espace, nous remettons à lundi, le compte-rendu de la séance d'hier. La chambre siège de nouveau après-midi.

—Instruction a été donnée au Maire par le comité des finances de prier le Conseil Législatif de ne pas prendre action sur le bill au sujet de l'Aqueduc, jusqu'à ce que le Conseil de Ville ait eu occasion d'en délibérer, à sa séance de mardi.

—Le journal *Evening Telegram* a reçu de Londres la dépêche suivante: "Le Dr. Clark, après avoir étudié avec soin la maladie de sir John A. Macdonald, dit qu'il souffre d'un catarrhe de l'estomac, maladie qui n'est pas toujours fatale."

Le médecin de sir John, le docteur Grant, d'Ottawa, était d'avis qu'il souffrait d'un cancer à l'estomac, affection d'une toute autre nature et qui est toujours fatale.

Sir John a pu assister à un lever de la Princesse Louise. Il vient de louer pour deux mois un logement à Norwood. Le docteur Clarke répète qu'il ne trouve à son patient aucun symptôme vraiment alarmant; mais sir John souffre toujours d'un état de langueur et de prostration.

—Une dépêche de Londres dit que le duc d'Argyle, père du marquis de Lorne, qui souffre depuis quelque temps de la goutte, est beaucoup plus mal et que son état inspire de grandes inquiétudes.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

Québec est en deuil, par suite du grand incendie du neuf juin. Il n'y a eu par conséquent aucune fête ou démonstration publique quelconque. Nous le regrettons d'autant plus que notre fête nationale aurait dû se célébrer cette année à St. Sauveur. Nous savons d'avance qu'elle y aurait été chômée avec éclat. Cette localité vient d'être malheureusement le théâtre d'un nouvel incendie qui grâce à Dieu, n'a pas pris les proportions d'une conflagration.

La fête nationale du 24 juin a cependant été fêtée en bien des endroits où l'on n'avait pas les mêmes raisons que nous de lui jeter dessus, pour cette année du moins, un voile de crêpe.

A LA BASILIQUE.

Il y a eu messe basse dite par le Révd. M. Méthot, supérieur du séminaire. L'orgue et les chœurs ont fait de très belle musique. Il y avait dans le bas-chœur un grand nombre de membres du clergé parmi lesquels le Révd. M. Légaré, grand vicaire.

A ST. ROCH.

Il y a eu grand'messe solennelle.

M. le curé Gosselin a fait un sermon patriotique que nous regrettons de ne pas pouvoir publier, car c'est réellement une pièce d'éloquence nationale. Il a entretenu choses fait allusion à la fondation de la Société St. Jean-Baptiste dont St. Roch a été le berceau.

La musique, sous la direction de M. Crépault, a été splendide, et les décorations de l'église ne laissaient rien à désirer.

A ST. COLOMBE DE SILLERY.

L'on a fait du 24 juin une fête magnifique. Le cortège, qui a parcouru la distance énorme de sept milles environ, était très nombreux et nous y avons remarqué beaucoup de citoyens de Québec.

Sur tout le parcours de la procession, le chemin était très bien décoré et les érables ainsi que les pavillons s'y voyaient à profusion.

La messe a été dite par le Révd. M. Mathieu, du Séminaire du Québec, avec diacre et sous-diacre.

Le Révd. M. Bélanger, de la cure de la Haute-Ville, a fait le sermon. Inutile de dire que ça été une véritable pièce d'éloquence patriotique.

Des adresses ont été présentées au curé de l'endroit, le Révd. M. Drolet, et au maire, M. Sharples, qui ont répondu à cette marque de courtoisie par des discours magnifiques.

Après la procession, MM. Chouinard et Rhéaume ont adressé la parole à la foule qui les a fort applaudis.

MM. Sharples, Bowen, Dobell et autres, ont donné congé à leurs employés et leur ont payé leur journée. Nous les en félicitons.

LES RUES.

étaient décorées en différents endroits, de pavillons qui rappelaient le souvenir des beaux jours.

CONCERT.

La journée s'est terminée par un grand concert au Pavillon des patineurs. Son Excellence le gouverneur-général honorait la réunion de sa présence.

Le succès de la soirée a été pour les trois corps de musique placés sous la direction de M. Vézina qui se sont vraiment surpassés.

La partie vocale a fort bien marché. On a entendu avec grand plaisir Madame Legendre, absente depuis trop longtemps de nos fêtes musicales et dont la voix est dans toute sa fraîcheur. On a aussi très admiré l'art et la voix de Mlle Morrison-Fiset. Le fameux trio du *Barbier*, chanté par Madame Legendre, MM. Legendre et Turcotte, qui faisait autrefois courir tout Québec, a obtenu son succès accoutumé.

La voix superbe de M. Edouard Gingras a vraiment électrisé l'auditoire. Il a chanté le *Drapeau de Carillon* et a été rappelé.

Après l'harmonie, l'éloquence: il n'y a pas de concert patriotique complet sans un discours. M. Rhéaume a improvisé une allocution vivement applaudie.

DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 23 juin.

Après les affaires de routine, l'hon. M. CHAPLEAU propose qu'à partir d'aujourd'hui, les ordres du gouvernement aient la priorité pour le reste de la session.

L'hon. M. JOLY soulève une question d'ordre, la motion du premier ministre étant inscrite comme la 48e sur les ordres du jour.

L'hon. M. CHAPLEAU dit qu'un précédent a été établi sous l'administration précédente. D'ailleurs la session est tellement avancée et l'on a tant entravé la législation par des débats interminables sur des questions de très-peu d'importance, qu'il est temps que le gouvernement s'y prenne de manière à ce que ses mesures ne restent pas indéfiniment sur les ordres du jour.

Après un débat assez vif, l'Orateur étant appelé à se prononcer, dit qu'il existe certainement des précédents, mais que contrairement au cas actuel, aucune objection n'avait été soulevée. D'un autre côté, il aurait fallu faire une motion pour changer la disposition des ordres du jour, ce qui n'a pas été fait. La motion de l'hon. M. Chapleau est par conséquent hors d'ordre.

L'hon. M. CHAPLEAU propose alors que la disposition des ordres du jour soit changée et que l'article 48 soit adopté. Il ajoute qu'il n'assume pas la responsabilité du retard que cela apportera à la législation.

Le débat reprend avec une acrimonie et une virulence exorbitantes entre MM. Irvine, Chapleau et Gagnon. Dans le cours de ce débat, M. Chapleau lance l'expression de procès de cour d'assises, faisant par là allusion au pro-

cès intenté par M. Sénécal contre M. Gagnon et l'Electeur.

L'Orateur étant encore appelé à donner son opinion, décide que la motion de l'hon. M. Chapleau n'est pas dans l'ordre parce qu'il n'y a pas eu d'avis de telle motion.

M. GAGNON demande la parole pour donner une explication personnelle à l'égard de l'allusion faite par M. Chapleau.

L'Orateur déclarant que le débat est clos, M. Gagnon propose l'ajournement et explique ensuite les circonstances de son arrestation.

L'hon. M. CHAPLEAU se lève pour répondre, mais M. Gagnon l'interrompt après quelques mots en prétendant qu'il ne discute pas l'ajournement.

L'ORATEUR décide que sur une motion d'ajournement, un député a le droit de parler de ce qu'il lui plaît.

L'hon. M. CHAPLEAU continue son discours, et il est suivi de MM. Irvine, Mercier et Chs. Langelier.

Le débat dont le sujet est toujours le fameux procès, devient purement personnel. On se porte de part et d'autre des coups formidables et dans la chaleur de la discussion, plusieurs indiscretions échappent aux orateurs des deux partis. Il va sans dire que le nom de M. Sénécal occupe une large place dans le débat et que l'on s'en sert à gauche comme d'un épouvantail. Les amis du surintendant du chemin de fer du Nord le défendent énergiquement et avec succès.

M. GAGNON retire alors sa motion d'ajournement afin, dit-il, d'avoir encore l'occasion de donner certaines explications.

Les hon. MM. Beaubien et F. Langelier prennent ensuite la parole, toujours sur le même sujet, et l'incident est clos.

L'hon. M. LANGELIER demande s'il est vrai que M. F. X. Couillard, marchand, de St. Joseph de Lévis, a été nommé assistant-bibliothécaire au département de l'instruction publique; si oui, avec quel salaire, de quelle date court le dit salaire, et quand le dit M. Couillard doit-il entrer, ou est-il entré en fonctions?

L'hon. M. PAQUET.—M. Couillard a été nommé à cet emploi le 1er avril, avec un salaire de \$1,200 qui court depuis la date de sa nomination. Il est entré en fonctions vers le même temps.

M. BOUVIN demande si c'est l'intention du gouvernement d'accorder pour les chemins de colonisation du comté de Bellechasse pour l'année fiscale 1881-82, une somme égale à celle accordée l'an dernier ou plus élevée que la dite somme?

L'hon. M. CHAPLEAU.—Le gouvernement n'oubliera pas le comté de Bellechasse dans la distribution des octrois pour les chemins de colonisation, et lui en accordera une part généreuse.

L'hon. M. LANGELIER demande copie de tous ordres en conseil, documents, etc., concernant la nomination de F. X. Couillard, écr., comme assistant bibliothécaire du département de l'instruction publique. Il demande ensuite au secrétaire provincial certains détails relatifs à cette nomination.

L'hon. M. PAQUET dit qu'en examinant les comptes publics, on verra que M. Couillard remplit trois emplois différents, et ce à la satisfaction générale. C'est ce qui explique le chiffre qui semble un peu élevé au premier abord, de son salaire.

La motion est adoptée.

M. GAGNON demande un état du matériel roulant du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.—Agréé.

M. MATHIEU soulève la question de la procédure de la chambre qui, dit-il, est tout-à-fait irrégulière.

Vu qu'on en est arrivé aux ordres du jour, l'Orateur permet que l'hon. M. Chapleau propose la motion qu'il a faite au commencement de la séance.

L'hon. M. JOLY soulève de nouvelles objections, et l'hon. M. IRVINE propose l'ajournement du débat.

Cet amendement est perdu par 26 voix contre 21.

La question étant posée sur la motion principale, l'hon. M. Joly propose que le gouvernement s'engage à ce que l'on procède sur tous les articles inscrits aux ordres du jour.

L'amendement est perdu sur la même division que le premier, et la motion principale est adoptée.

Il est alors 7.05 heures.

Séance du soir.

L'hon. M. CHAPLEAU soumet un certain nombre de résolutions concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et dont le manque d'espace nous oblige à ne publier que le résumé que voici mais qui en donne cependant une idée exacte:

Par l'acte 39 Vict., ch. 2, le chemin de fer de Q. M. O. & O. devait partir du port de Québec et s'étendre depuis l'eau profonde, via Montréal, jusque dans le comté de Pontiac, afin de relier plus tard la partie subventionnée du Canada Central. Cependant, conformément aux ordres donnés en 1878 par le commissaire de l'agriculture et des travaux publics, le tracé s'étend aujourd'hui de Québec à Montréal par la voie de St. Martin, comté de Laval, au lieu de la voie par Montréal.

Des difficultés sont en conséquence survenues au sujet des arrangements financiers faits entre le gouvernement et la cité de Montréal, celle-ci se plaignant que les conditions auxquelles elle avait souscrit pour ce chemin un million de piastres, n'ont pas été remplies.

Afin de rendre justice à la cité de Montréal et de remplir les conditions primitives, le gouvernement demande que le terminus du chemin de fer de Q. M. O. & O. soit fixé dans cette ville à l'endroit appelé "Casernes de la porte Québec." De plus, la partie du chemin entre St. Vincent de Paul et la jonc-

(Suite à la quatrième page.)

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 23.—A Rome, on croit qu'une guerre va probablement éclater entre l'Italie et la France.

Un duel a eu lieu entre Louis de Cassagnac, frère de Paul, et le Capt. Hérisan. Cassagnac a reçu une égratignure à la main et le capitaine une blessure à l'épaule.

Il y a eu de nouvelles démonstrations anti-françaises à Palerme; des arrestations ont été faites à Naples. En cette dernière ville, on a brisé les vitres au club français. La démonstration anti-française était considérable, comprenant des représentants de toutes les classes.

Marseille, 23.—Des affiches ont été posées dimanche, disant que toutes les fabriques dans lesquelles on emploierait des Italiens seraient brûlées.

Cette menace a été en partie réalisée: deux fabriques d'huile et une autre manufacture ont été incendiées. La perte s'élève à six millions.

St. Pétersbourg, 24.—L'empereur et les hauts dignitaires ont reçu récemment une lettre déclarant qu'il était faux que des arrêtés de mort eussent été portés contre eux et ajoutant: "Le conseil exécutif juge inutile de renouveler les tentatives dites criminelles, jugeant que la politique des nouveaux ministres mène rapidement le pays à une révolution."

Rome, 24.—Nouvelles démonstrations anti-françaises hier à Messine, Turin et Milan. On a appelé les troupes sous les armes et opéré plusieurs arrestations.

Londres, 24.—Parnell continue à aider Gladstone pour le *land bill*. La ligue peut être considérée comme dissoute. Les agitateurs sont furieux contre l'Archevêque McCabe dont les dénonciations énergiques ont porté le coup de mort à la ligue. La scission est faite entre la masse du peuple guidée par le clergé et les continuateurs du fionanisme. Le Pape envoie un délégué en Irlande avec mission confidentielle.

Berlin, 24.—Bismark est très souffrant.

A TRAVERS LA VILLE.

MUSIQUE SUR LA TERRASSE.—Le corps de musique de la batterie A jouera ce soir sur la terrasse Dufferin, de 8 à 10 heures.

LA NOUVELLE INDUSTRIE.—M. Withall a été nommé président et l'honorable M. P. Garneau, vice-président, de la Compagnie de tissus de laine du Canada. M. Stavely a été chargé de préparer les plans de la fabrique, et M. E. T. Nesbitt a été nommé surveillant des travaux.

LA COMÈTE.—La fameuse comète qui devait causer un cataclysme à nul autre semblable, est enfin apparue dans la nuit d'avant-hier. Il ne s'en est suivi fort heureusement aucune catastrophe et nous espérons que nos lecteurs sont pleinement satisfaits de la marche des choses. La nuit dernière, la comète, qui est visible dans le nord, avait perdu quelque peu de son éclat.

UNION-ALLET.—On nous prie d'informer les zouaves de la section de Québec, qui se proposent d'aller à St. Barthélemy, d'être à la gare du Palais, ce soir, à 9 1/2 heures. Les billets de passage aller et retour coûteront \$1.10.

GAMINERIE.—Des citoyens se plaignent que des gamins se tiennent le soir au coin des rues Couillard et Ste.

Famille et s'amuse à lancer des pierres et à insulter les passants. Nous avertissons les parents de ces enfants de veiller sur eux, car leurs noms sont connus et seront livrés à la publicité.

POUR LES INCENDIES.—MM. Bernard et Allaire ont reçu ce matin le télégramme suivant :

Kingston, 24 juin.—Tirez sur nous pour cinquante (\$50) piastres pour le bénéfice des incendies des quartiers St. Jean et Montcalm.—WEBER & CIE.

AUX INCENDIES.—Les abonnés au People's Illustrated Journal, qui ont été victimes du dernier incendie, pourront obtenir le numéro du mois de juillet en s'adressant au bureau de M. J. N. Duquet, agent général, 223, rue et faubourg St. Jean.

MORT ACCIDENTELLE.—Un matelot nommé John McCawley, est tombé hier matin d'une vergue de la barque Forest Queen, et s'est tué instantanément.

DEMAIN.—Une excellente idée, en somme, que celle de profiter de la présence à Québec du splendide "Corps de musique du 65ème bataillon" pour donner au public l'occasion de passer deux charmantes heures à écouter de délicieuse musique, et ce, moyennant une obole insignifiante, quinze ou vingt-cinq centimes, au choix. Vraiment, c'est un peu bien bon marché pour entendre des artistes d'élite, mais puisqu'ils en ont ainsi décidé, nous sommes convaincu que le public n'y trouvera pas à redire. Nous aurons donc demain dimanche, à trois heures précises, au Pavillon des Patineurs, le plaisir d'applaudir "le Corps de musique du 65ème bataillon," le violoniste H. Jehin Prune, Madame V. Browne, Mademoiselle Wyse, Monsieur d'Eschambault, le cornettiste E. Lavigne et Signor Maddelena. C'est une réunion d'artistes comme nous n'avons pas l'habitude d'en entendre à Québec, et chacun voudra profiter de cette circonstance unique pour oublier sous le charme d'une musique envoi-rante les mille ennuis de tous les jours. A demain donc, au Pavillon des Patineurs, (Skating rink) rue St. Louis.

FAITS DIVERS.

GREVE.—La grève des journaliers de bord continue à Montréal, sans qu'il y ait eu jusqu'ici d'actes de violence.

Il y a eu aux bureaux des MM. Allan, réunion des armateurs pour considérer la situation. On remarquait à cette assemblée les agents des lignes Dominion, Donaldson, Great Western, Thompson, White Cross, Beaver, Al-lan, Ross et Temperly, ainsi que plusieurs de nos principaux armateurs.

L'opinion a été émise que si on accédait à la demande des grévistes, ces derniers mettraient cette concession à profit pour devenir de plus en plus exigeants.

La résolution suivante fut finalement adoptée :

"Que si les armateurs actuellement en grève ne reprennent pas leur travail avant vendredi midi et ce, sans conditions, les différentes compagnies engageront à leurs propres frais 500 hommes, étrangers à l'Union, et auxquels ils promettront de l'emploi pendant toute la saison, avec l'alternative de retourner chez eux à la clôture de la navigation ou de continuer à travailler pendant l'hiver pour les compagnies de steamers à Portland, Boston et New-York, les compagnies s'engageant de plus à n'employer aucun membre de l'Union des armateurs ou de toute autre association de ce genre."

C'est Québec qui bénéficie de cet état de choses et ordre a été donné aux steamers d'opérer leur déchargement dans notre port.

LA DERNIERE EVASION.—On écrit de Cardinal, 22 : Hier soir un des cinq prisonniers qui se sont évadés ces jours derniers pendant qu'on les conduisait au pénitencier est entré furtivement dans la résidence de M. Henry Shaver, située à deux milles de ce village, et après avoir mangé, il est sorti en emportant des vêtements, une montre et deux piastres en monnaie. A une petite distance de la maison, il rencontra un de ses compagnons qui l'accompagna jusque chez un nommé Sherman où ils descendirent à souper.

Ce matin, à huit heures, l'un des fugitifs a rencontré un fermier des environs et lui a avoué qu'il était un des évadés en ajoutant qu'il cherchait une embarcation pour traverser le fleuve. Il se dirigea ensuite du côté de Prescott et, chemin faisant, entra dans plusieurs maisons.

Le constable Jenkinson s'est mis à sa poursuite et n'a pu le rejoindre. Des agents du corps de police de Prescott

sont à ses trousses, et il sera probablement arrêté avant longtemps. Son compagnon est caché dans les bois à une petite distance de ce village.

MARIAGE DE SOURDS-MUETS.—On lit dans le Courrier des Etats-Unis : Avant-hier soir a été célébré dans l'église catholique de St. Pierre et St. Paul, à Brooklyn, seconde rue, le mariage de deux sourds-muets, William Hownall et miss Lizzie Wells. Jamais cérémonie n'a fait moins de tapage. L'officiant était le père Costin, du collège St. John de Fordham, qui, connaissant le langage des sourds-muets, s'est servi des doigts pour poser les questions sacramentelles à chacun des fiancés ; ils ont naturellement répondu par le même procédé. Malgré la solennité de la circonstance, il était curieux de voir ces trois mains dont les doigts s'interrogeaient et répondaient avec une agilité extraordinaire, s'élevant, s'abaissant, se courbant, se redressant et décrivant vingt signes différents en un seconde.

Le nouveau marié, sourd-muet de naissance, est associé de la maison Harvey et Pownall, fabricants de verres peints, n° 469 Hudson avenue, Brooklyn. La nouvelle épouse n'a perdu l'ouïe et la parole qu'à l'âge de 5 ans, en conséquence d'une chute. Ils se sont connus à l'école du dimanche de l'église St. François-Xavier, de New-York, où M. William Pownall était professeur et miss Wells élève.

La cérémonie religieuse a été suivie d'une réception chez les parents de la mariée, n° 165 South Second street, et dans la soirée les nouveaux époux sont partis pour Saratoga, où ils doivent passer leur silencieuse lune de miel.

AUX INCENDIES.

La maison BRUNET & LAURENT. (Enseigne de la Feuille d'Erable), offre aux victimes du feu DIX PAR CENT D'ESCOMPTÉ (10/100) sur tous achats faits à leur établissement.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Adeistan Lemoine de Martigny contre Joseph Boutin Bourassa.—Deux emplacements situés à St. Romuald Etchemin, avec les bâtiments dessus construits. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Romuald Etchemin, le 27 juin, à 10 heures à m.

Montant perçu aux Dunes, le 24 du courant, dans le port de Québec, \$2,287.07.

MARCHE MONETAIRE. New-York, 30 ju., 25 juin 1881. Premières cotes Echange Sterling 3 jours 4.87 ; sixante jours 4.95 ; Greenbacks, à 14.

ACTIONS DE BANQUE, ETC. 24 juin, 1 hr. P. M.

Table with columns: ACTIONS, Valeur des actions, Dernier dividende, Vendeurs par \$100, Acheteurs par \$100. Lists various banks and companies like Banque Montréal, Commerce, Ontario, etc.

ACTIONS de Banques achetées sur marge. G. H. BURROUGHS, Courtier d'Actions de Banque et Agent Financier, St. Lawrence Chambers, No. 4, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

MARCHE DE QUEBEC. Québec, 25 juin 1881.

Table with columns: Description, Price. Lists various goods like flour, sugar, oil, etc. with prices per unit.

Table with columns: Description, Price. Lists various goods like sugar, oranges, etc. with prices per unit.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS. Québec, 25 juin 1881. Goulette Emilia, R. Gauthier, Eboulements, bois. St. Jean Bte., F. Bernier, Ste. Croix, foin. St. J. Lavoie, Petite Rivière, bois. Lanfrat, P. Simard, Petite Rivière, bois. 11 bateaux avec madriers, planches, bois, pierre.

NÉCROLOGIE.

La mort est venue frapper un de nos citoyens les plus distingués de Chicoutimi, M. Roger Savard, ancien commerçant, et qui depuis plusieurs années vivait du fruit de ses labeurs, expirait le 19 du courant, à l'âge de 75 ans, après une douloureuse maladie qui le décimait depuis deux mois. Par son énergie et son dévouement dans les affaires commerciales et maritimes, il s'était concilié l'estime de tous ses concitoyens, qui se sont empressés de lui prouver pendant les dernières semaines qu'il a passées dans ce monde.

Ses funérailles ont eu lieu dans la cathédrale de Chicoutimi, mardi, 21 juin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de toutes les paroisses environnantes pour déposer sur sa tombe le dernier tribut de leur reconnaissance.

L'office divin a été célébré par le Rév. M. Ambroise Falaris, assisté de MM. les abbés Lemieux et Caron, curés et sous-curés. On remarquait au chœur M. le chanoine Bourges et tous les prêtres du Séminaire.

Les porteurs des coins de poêle étaient MM. Olivier Lachance, Sec. maire de Chicoutimi, Eucher Lemieux, S. Cloutier, notaire, et Michel Caron.

DECES.

A St. Sauveur, le 24 du courant, à l'âge de 64 ans, Damase Welch. Ses funérailles auront lieu lundi matin, à 8 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, 12, rue Wolfe, à 8 heures, pour l'église de St. Sauveur. Parents et amis sont priés d'y assister.

Le 24 du courant, à 7 heures du soir, Louis-Géorge Joseph-Régis, à l'âge de 8 mois, enfant de Honoré Casault. Il sera inhumé dimanche, le 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au cimetière de Belmont. Le convoi partira de la demeure de M. Casault, No. 39, rue St. Patrick, à 3 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

Le 22 du courant, à West Rutland, Etats-Unis, Sieur Louis Giroux, à l'âge de 34 ans et 3 mois. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et quatre enfants en bas âge.

Annonces Nouvelles.

Ménagère demandée. On demande UNE MENAGÈRE pour tenir la maison d'un par. Elle devra être entre deux âges et capable de parler l'anglais aussi bien que le français. S'adresser immédiatement à MADAME IMRIE, Rue St. Stanislas.

Commis demandés.

On demande DEUX COMMIS ayant de l'expérience dans le commerce de Marchandises Sèches, et munis de bonnes recommandations. S'adresser au No. 7, RUE ST. PIERRE, Basse-Ville. Québec, 25 juin 1881.

VIEUX HABITS.

Effets de seconde main. Les personnes qui ont des vieux habits et des ménages à vendre feront bien de s'adresser au d'écrite au No. 233 et 234 de la rue St. Valier à St. Roch (ancienne maison Senotte). On paye le prix le plus élevé. L. GOUHER, Québec, 25 juin 1881—Imp.

Vente à bon marché.

Grande réduction dans les prix. Robes de matin pour dames. Robes d'été pour dames. Robes d'été pour enfants. Manteaux en Soie, Satin, Cachemire pour dames. Gilets et Manteaux pour enfants. Chapeaux garnis. Etouffés à Robes, y compris les étoffes qui se lavent. Brillant et Piqués blancs. Gardes Soleil en Soie, Satin, etc. Parapluies blancs et autres, de couleur. Mouchoirs blancs pour dames et messieurs. La réduction sur les articles sus-mentionnés est tellement grande qu'elle devra tenter tout acheteur. GLOVER, FRY & CIE., Département de Tapis et Garnitures de Maison.

Avis aux incendiés.

L'honneur d'annoncer aux incendiés et au public en général, qu'il fournira toutes sortes de Pierres de Taille à des prix modérés. L. BILODEAU, 57, rue St. Roch. Québec, 25 juin 1881—ls

Annonces Nouvelles.

MAISON A VENDRE

Une maison en pierre, avec grange et hangar, située près de la côte du Sault Montmorency, en face de Monsieur Grosjean, propriétaire de l'ombrière de Beauport. Cette propriété se trouve pour ainsi dire dans un faubourg, par conséquent dans une très bonne place pour le commerce. Conditions très faciles. S'adresser à M. DAVID LAPLANTE, Sault Montmorency. 25 juin 1881—Imp.

Pavillon des Patineurs

(Skating Rink)

RUE ST. LOUIS, QUEBEC

DIMANCHE, 26 JUI N 1881

A TROIS HEURES PRECISES.

CONCERT SACRE

Grande démonstration musicale par le

CORPS DE MUSIQUE

Du 65me Bataillon et de la

Cité de Montréal

ERNEST LAVIGNE, Directeur

avec les concours de

Madame VINCENT BROWNE, Soprano

Mademoiselle C. WYSE, Soprano

Monsieur A. D'ESCHAMBAULT, Tenor

Monsieur L. DESSANE, Pianiste

F. JEHN-PRUME, Violoniste du Roi des Belges

(Dernière audition avant son départ pour l'Europe)

ERNEST LAVIGNE, Cornettiste

SIGNOR MADDELENO, Soliste

Portes ouvertes à 2 heures. Concert à 3 heures

Admission, 15c.—Admission et sièges, 25c.

Billets en vente chez les éditeurs de musique, les libraires et à la porte de la salle.

Le piano à qui est utilisé à ce concert est de la célèbre manufacture de Kranich & Bach, et bienveillamment fourni par A. Lavigne, importateur de pianos et harmoniums, 25, rue St. Jean, battisse de la Banque d'Épargne, Québec.

Québec, 25 juin 1881.

AVIS.

Ceux dont les résidences ont été détruites par le dernier incendie dans le

Faubourg St. Jean, sont priés d'informer ce Bureau de leurs nouvelles

adresses, et dans le cas qu'aucun avis

serait reçu, leurs lettres et journaux

leur seront délivrés au Département

Général de ce Bureau.

J. B. PRUNEAU,

Maitre de Poste.

BUREAU DE POSTE,

Québec, 24 juin 1881.

25 juin 1881—6f

Chemin de fer Intercolonial.

Fete de la Confédération.

Des billets de retour seront émis A MOITIE DU PRIX DE LA PREMIERE CLASSE de toutes les stations de ce chemin de fer les 29 et 30 Juin et le 1er Juillet, et seront bons pour le retour jusqu'au 4 Juillet inclusivement.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 25 juin 1881—5f

DEMANDE.

Demandé par une Compagnie d'Assurance sur la vie de New York, UN HOMME ACTIF comme Agent pour le district de Québec. S'adresser vendredi matin à JAMES C. RAMSAY, Hôtel Albion. Québec, 23 juin 1881—2fp

maison à vendre.

Une maison en brique à deux étages bien finie, coin des rues Notre-Dame-des-Anges et St. Anselme, St. Roch. Bon poste de commerce et étant aussi bien propre pour une famille privée. Elle sera vendue par la Corporation MARDI, le CINQ DE JUILLET prochain. Québec, 22 juin 1881—15fp

A vendre ou à louer.

AUX CHARRONS ET AUTRES.

Cette belle maison en briques située sur la rue Berthelot, contenant logement privé, avec boutique de charbon, de forge et de peinture. S'adresser à La Société Permanente de Construction des Artisans, 105, rue St. Pierre. A. J. AUGER, Sec. Trés. Québec, 18 juin 1881—1s

Dr. J. E. BOLDUC

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté sa demeure au

No. 92, RUE ST. GEORGE.

Québec, 12 juin 1881.

Annonces Nouvelles.

Avis aux incendiés.

Un grand encan de Meubles aura lieu

Jeudi, le 30 du courant

à la nouvelle Salle d'Encan de

J. E. DERY & CIE.

No. 41, rue St. Jean, Haute-Ville

Vis-à-vis la Côte du Palais.

Sera vendu par encan, JEUDI, le 30 courant, un assortiment de Meubles, consistant en Couchettes, Chaises, Bureau à Toilette, Tables, Chiffonniers, Sideboards, Armoires, etc. Aussi—Vaisselle, Coutellerie, Verrerie, etc. Le tout est envoyé en consignation et à être vendu sans réserve. Les effets visibles tous les jours jusqu'à l'heure de la vente.

Vente à UNE heure et DEMIE P. M. précise.

J. E. DERY & CIE., Encanteurs.

Québec, 25 juin 1881.

Pèlerinage à la Bonne Ste. Anne

par le magnifique vapeur

"Brothers", Capitaine Baker.

DIMANCHE, le 25 JUI N, ce vapeur laissera le Quai du Marché Champlain, à SIX heures précises, et touchera à Lévis et St. Joseph aller et retour. Pour le retour, il laissera Ste. Anne à 4 heures.

Prix du passage, aller et retour, 50 centimes, quai compris.

CAPT. A. BAKER.

Québec, 23 juin 1881—p

Chemin de fer Intercolonial.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Surintendant en C. et du Chemin de fer Intercolonial seront reçues jusqu'au

6 Juillet prochain,

des personnes désireuses d'entreprendre le service, maintenant fait par le bateau à vapeur à Rimonski, de faire le transport dans un vapeur convenable, une fois par semaine, des malles et des passagers avec leurs bagages, du quai de Rimonski à bord du vapeur de la Malle Anglaise ; et de faire le transport, une fois par semaine, du bord du vapeur de la Malle Anglaise au quai de Rimonski, des malles et des passagers avec leurs bagages, qui désirent se rendre à terre.

Les soumissions peuvent être faites de trois manières :

Premièrement.—Le contracteur devra fournir le vapeur, l'équiper et le faire marcher et faire le service pendant un mois. Le montant devra être mentionné dans la soumission.

Secondement.—Le contracteur devra fournir le vapeur, l'équiper et le faire marcher, et faire le service, le paiement étant fait à chaque voyage. Le trajet du quai au vapeur de la malle et retour au quai étant un voyage. Le soumissionnaire mentionnera le montant par voyage.

Troisièmement.—Le contracteur devra fournir le vapeur, en bon ordre, le chemin de fer l'équiper et le fera marcher à ses frais. Le soumissionnaire mentionnera le prix par mois.

Dans chaque cas, le soumissionnaire devra donner ample information avec référence sur le vapeur offert pour le service.

Des garanties satisfaisantes seront requises des personnes dont la soumission sera acceptée.

On peut obtenir de plus amples informations sur application au sousigné.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 21 juin 1881.

21 juin 1881—jd

DEMANDE.

Un monsieur demande un associé possédant un capital d'environ \$1,000 pour l'exploitation d'une patente pour "fermeture mécanique pour magasin ou maison privée" à l'épreuve de l'incendie et des voleurs. Adresse au CENTRAL HOUSE, Coin des rues Garneau et Couillard, Québec, 22 juin 1881—8fp

REMIS.

A cause de la grande calamité du 8 juin dernier, et à la demande d'un grand nombre des citoyens de Québec, les gérants des

"Excursions Raymond"

ont décidé de remettre leur voyage de plaisir au

LAC MEMPHREMAGOG, BOSTON ET NEW-YORK

DU 28 DE JUI N

A

MARDI,

13 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Afin de faire les arrangements nécessaires pour les chars et les hôtels, les personnes désirant faire partie de cette excursion, sont requises de donner leurs noms et adresses à

JOS. R. MICHAUD,

104, Côte Lamontagne.

Québec, 22 juin 1881.

tion de St. Martin, sera à l'avenir considérée comme une ligne permanente et faisant partie intégrante du chemin.

Afin d'assurer au chemin de fer provinciale la plus grande somme possible de trafic local, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'ordonner, 1o. la construction d'un embranchement entre les stations du Sault au Récollet et du Mile End, et le Grand Tronc près de la station de Dorval, tel embranchement ne devant pas coûter plus de \$100,000 à part les frais d'équipement; 2o. l'acquisition pour une somme ne dépassant pas \$65,750, du chemin de fer de Joliette; 3o. l'acquisition, pour une somme ne dépassant pas \$29,000, de l'embranchement s'étendant de Berthier à la station de Berthier y compris le droit de passage sur la voie d'évitement allant aux usines de l'Union supérieure; 4o. l'octroi de lettres patentes à une compagnie qui construirait un embranchement depuis le chemin de fer du Nord, à ou près de Ste. Thérèse jusqu'à St. Joseph en passant par St. Eustache, et à une autre compagnie qui construirait un embranchement depuis St. Jérusalem d'Argenteuil jusqu'à St. André, comté d'Argenteuil.

Voici les deux dernières résolutions: 17. Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, d'autoriser le commissaire des chemins de fer, à faire tous les arrangements qui seront jugés nécessaires aux fins d'assurer au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, l'échange du transport des marchandises et des voyageurs, et le droit réciproque de parcourir avec toutes autres lignes de chemins de fer, se reliant immédiatement ou immédiatement, au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

18. Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, au lieu de construire la partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental comprise entre le village d'Aylmer et un endroit dans le comté de Pontiac qui sera le plus convenable pour relier le dit chemin avec la partie subventionnée du chemin de fer "Canada Central," accorder un bonus de six mille piastres par mille à la compagnie du chemin de fer de "Pontiac Pacific Junction," pour chaque mille que la dite compagnie de chemin de fer construira entre le dit village d'Aylmer et la ville de Pembroke; ce bonus sera payable à mesure que chaque dix milles du dit chemin sera mis en bon état d'exploitation, à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil.

Sur motion de l'hon. M. Chapleau, la chambre se forme en comité sur ces résolutions.

Le premier ministre explique que la différence qui existe entre les résolutions adoptées en 1880 par la corporation de Montréal et celles adoptées en 1879 conformément aux propositions du gouvernement précédent, sont que, au lieu de considérer le chemin par la jonction de St. Martin comme l'exécution des arrangements faits entre le gouvernement et la cité d'amener le chemin dans la ville de Montréal, le gouvernement actuel considère qu'il est de la plus haute importance que le dépôt central soit situé dans la cité de Montréal, et qu'en conséquence les casernes de la porte Québec ont été choisies pour être le terminus.

Il a été établi que la somme de quatre millions de piastres était nécessaire pour compléter le chemin, à part les trois millions empruntés par les commissaires du chemin de fer. Il a en conséquence été établi entre le gouvernement et la corporation de Montréal l'entente que toute somme additionnelle ou propriété fournie par la cité de Montréal pour le chemin de fer, serait considérée connue à compte sur les quatre millions.

Il rend hommage au patriotisme des présidents du comité des finances de Montréal, lesquels sont, politiquement parlant, les adversaires du gouvernement, mais qui cependant n'en ont pas moins fait tous leurs efforts pour mener à bonne fin les arrangements qui ont été terminés en 1880. Le gouvernement a de plus réussi à faire consentir la corporation à payer ce que les expropriations, etc., coûteraient en sus de la somme de \$132,000, pour amener le terminus aux casernes de la porte Québec.

L'hon. M. Joly félicite le gouvernement sur les arrangements avantageux qu'il a faits avec Montréal, et il espère que tous les obstacles étant maintenant levés, la grande entreprise du chemin de fer du Nord va enfin être complétée. Il réclame toutefois en faveur du gouvernement dont il a été le chef et il dit que dans le temps, c'est-à-dire en 1879, il a fait tout le mieux.

MM. TAILLON et NELSON prononcent de très bons discours en faveur des résolutions.

Les résolutions sont en définitive adoptées, moins la 7e qui est retirée.

Il est aussi convenu que l'octroi de \$6,000 par mille contenu dans la 18e résolution, pour la compagnie de chemin de fer de Pontiac, sera accordé pour 85 milles seulement.

Les résolutions telles qu'amendées sont ensuite rapportées.

L'hon. M. ROBERTSON propose la réception du rapport du comité des subsides, deuxième série, que nous avons publiée mercredi.

L'article \$1,500 pour les réceptions et la célébration du 24 juin 1880 soulève un débat très animé, les députés de l'opposition trouvant ridicule que l'on demande à la chambre de payer les frais de cette réception.

M. PRÉFONTAINE se prononce énergiquement, dans un long discours, contre cette somme.

L'hon. M. CHAPLEAU réplique qu'il a déjà dit dans le cours de la session, que cette somme n'était pas demandée uniquement pour les frais de réception du grand nombre d'étrangers qui se trouvaient à Québec le 24 juin 1880, mais aussi pour payer la réception des amiraux anglais et français qui ont visité le port de Québec.

MM. Gagnon, Cameron, Picard, Dupuis, Watts et autres continuent le débat.

M. GAGNON propose ensuite le renvoi à six mois, et son amendement est perdu par 24 voix contre 17.

La question étant posée sur la motion principale, M. Gagnon propose en amendement, que la province ne doit pas payer davantage ces sortes de dépenses, le salaire du lieutenant-gouverneur étant suffisant pour y faire face. Cet amendement est perdu par 24 voix contre 17.

La motion principale est adoptée.

On passe ensuite à l'article \$615,000 pour embranchements de chemins de fer, y compris celui du Grand Tronc.

M. Gagnon en profite pour faire une nouvelle sortie à fond de train contre M. Sénécal comme surintendant du chemin de fer du Nord. Il propose ensuite l'ajournement du débat.

Cette motion est perdue par 24 voix contre 15.

M. WATTS propose l'ajournement du débat.

La motion est déclarée hors d'ordre par l'Orateur.

Le débat continue en conséquence sur la motion principale, entre MM. Langelier, Loranger et Gagnon.

L'hon. M. LANGELIER mentionne le fait qu'il n'y a pas quorum.

L'Orateur prend note du fait et l'on en appelle de sa décision.

La motion est perdue par 20 voix contre 13.

On finit par adopter la motion principale, puis on passe à l'article suivant: \$703,319 pour frais d'entretien du chemin de fer du Nord.

M. GAGNON propose non-confiance dans le surintendant du chemin de fer du Nord M. Sénécal.

Cet amendement est perdu sur la même division.

M. IRVINE propose que le gouvernement n'ait pas le droit de louer le chemin sans l'assentiment de la chambre.

Le débat est ajourné à 6.15 heures du matin.

Voitures à vendre.

On offre en vente à très bonnes conditions, les voitures ci-dessous mentionnées:

Un magnifique Wagon. Un Wagon-bonnet voiture de famille. Une petite Charrette et un Express.

S'adresser à NARCISSE DESRICHES, Meublier, 217, rue St. Jean. Québec, 21 juin 1881-2s

AVIS.

Nous recevons toutes les semaines quantité de Poissons, tels que Bars, pesant de 1 lb. à 18 lbs., Camu (Esturgeon), etc., en très bon ordre. Nous invitons ceux qui veulent en avoir de vouloir bien donner leurs commandes dans le cours de la semaine chez les soussignés.

Le poisson sera livré jeudi soir ou vendredi matin.

A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRERE. Québec, 21 juin 1881.

A vendre à la

Librairie A. T. Garant

Nos. 17 et 19, RUE ST. JEAN

Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Montepin—Une passion... \$0 80
Ponson du Terrail—Cords de pendo, 2 vols. 1 50
Voleurs du grand monde, 7 " 5 50
Stapiaux—Roman d'un père... 1 00
Gaboriau—Cotillons célèbres... 2 " 1 80
Cordes au cou... 1 " 0 80
Gagnepour—Crimes d'amour... 1 " 0 80
Calvaire de la mer... 2 " 1 80
Lescurre—Dragonne... 1 " 0 90
Toudouje—Madame Lambelle... 1 " 0 90
Houssaye—Éventail brisé... 2 " 1 80
Pournier—Lendemain de l'amour... 1 " 0 80
Parisiennes, illustrées, in-4to... 2 50
Québec, 22 juin 1881.

ENCAN PUBLIC.

Tous les biens, meubles et effets de la succession de feu ALBERT RICHARD et son épouse défunte, consistant en un emplacement avec maison et dépendances situées dans le village du Cap-Saint-Jacques, ensemble avec une terre à bois de 3 arpents sur 30 de profondeur située à un mille environ de la dite église, ainsi que tous les meubles, lingerie et autres effets provenant de la dite succession.

Pour être vendus le tout sans réserve, LUNDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, sur les lieux, à DIX heures de l'avant-midi.

Par ordre des héritiers, ETIENNE LARIVÉE.

18 juin 1881—3fsp

Avis aux victimes

DU DERNIER INCENDIE

FAUBOURG ST. JEAN.

S. READ

44, Mountain Hill

DONNERA

10 pour cent d'escompte

A tous ceux qui ont subi des pertes dans le dernier incendie au faubourg St. Jean.

Québec, 21 juin 1881.

Aux amateurs du vrai et du bon

chez

Arthur Toussaint

ÉPICIER

RUE ST. JEAN, Haute-Ville

ET

TOUSSAINT & FRERE

Basse-Ville.

Grande importation directe

Mudère authentique, Malvoisie

ET

VINO DEL PRIORATO

Délicieux Vin Claret d'Espagne le PRIORATO.

C Vin en grande faveur introduit sur le marché de Québec par la SOCIÉTÉ DES ENTREPRENEURS DE MOUTON, CÔTE ROTIE, ST. CHRISTOPH, Grand cru de Maucaillon, Grand cru de Rose Labiche, Sivaillon, Chasse Spleen, Château Margaux, Château Lafite, Château Yquem, etc., etc. CHAMPAGNES Bouzy Driocot Dimanches et autres.

CÉLÈBRES COGNACS-BRANDY Fine et Grande Champagne, C. Duthilly Delloy & Cie., Martell, Optima, etc., etc.

Pour pique-nique—Caisse de 12 bouteilles assorties contenant Claret, Sauternes, Brandy et Champagne.

Le tout en dépôt à la Haute et Basse-Ville.

A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRERE.

Québec, 20 juin 1881.

CHARLES BEAULIEU

TAILLEUR

Informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'à cause de l'incendie il a établi son atelier au

No. 103, RUE D'AIGUILLON

où il continuera comme par le passé à prendre tous les ordres qu'on voudra bien lui confier.

Il les informe en même temps qu'il a sauvé de l'incendie tous les effets qu'il avait en mains.

Québec, 10 juin 1881—1mp

BONNE ŒUVRE.

BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean.

Vis-à-vis le Marché Montcalm,

DONNERONT

20 pour cent d'escompte

SUR ACHATS AU COMPTANT.

D'ICI AU 1ER JUILLET

Afin de faciliter aux incendiés l'achat de marchandises.

BELAND, GARNEAU & CIE.

Québec, 10 juin 1881.

VENTE DE BOIS.

Moulin T. PARADIS, Levis.

Le soussigné informe le public qu'il a constamment en mains une grande quantité de Fruche, Épinette Blanche et Cèdre de toute longueur depuis 12 à 40 pieds pour charpente, aussi Planches et Madriers de Fruche de 3 pouces. Le bois de charpente sera scié suivant spécification. Les ordres seront remplis sous le plus court délai.

T. PARADIS, Marchand de Bois.

15 juin 1881—1m

A vendre ou à louer.

Un Cottage situé à la jonction des chemins Ste. Foye et St. Louis, à 7 milles de Québec, près de l'église du Cap-Rouge, contenant onze appartements écurie et remise, pâturage pour vaches. Deux omnibus passent devant la porte chaque jour par la ville.

À être loué pour les mois d'été ou à l'année. Loyer modéré.

S'adresser à M. B. QUIRK, No. 41, rue d'Aiguillon.

Ou à E. G. CANNON.

Québec, 14 juin 1881.

J. Ferdinand Peachy

ARCHITECTE

RÉSIDENCE ET BUREAU AU

No. 216 1/2, RUE ST. JEAN

Au-dessus du magasin d'épicerie de M. W. Marcoux.

Québec, 13 juin 1881.

H. BOLDUC

NOTAIRE

No. 97, rue St. Joachim

(En arrière du cimetière anglais.)

Québec, 11 juin 1881.

Commis demandés.

On demande DEUX COMMIS-VENDEURS pour une maison de Marchandises Sèches en gros. On exigera de bonnes recommandations.

Adresses: A. D., Bureau de l'Événement.

Québec, 13 juin 1881—no

Pension Privée.

Deux ou trois pensionnaires trouveront une excellente pension ainsi que bonnes chambres et tout le confort désirable, à des prix très modérés.

S'adresser à MONSIEUR BOUTIN, No. 80, rue du Pont, St. Roch

Québec, 31 mai 1881—1mp

Poêles à Pétrole perfectionnés

Avec réservoir d'eau de sûreté entre la lumière et le réservoir d'huile.

Cuisine faite pour une famille à raison de deux cents du repas.

Il ne fait pas de saleté et il ne produit pas de chaleur. Il n'y a rien de mieux pour les mois d'été.

10 grandeurs différentes, de \$1.50 en montant. Venez et voyez-les.

PEVERLEY & CIE, Dépôt d'Huile Australe, No. 55, rue la Fabrique.

Québec, 15 juin 1881

A VENDRE

Bois de construction de toute espèce, Pin ou Épinette. Solives, Lambourdes, etc., etc.

Livraison sans charge extra dans toutes les parties de la cité.

J. & W. D. BROWN, Marchands de Bois, Coin des rues de la Reine et St. Roch, Palais.

Québec, 13 juin 1881—2sp

Baie des Ha! Ha!

HOTEL McLEAN

M. McLEAN a l'honneur d'informer les touristes que son Hôtel est prêt à les recevoir, et qu'ils y trouveront tout le confort désirable. Les eaux du Saguenay sont particulièrement salubres aux personnes auxquelles les bains sont recommandés, et elles pourront les prendre dans des places très-avantageuses. M. McLean fera son possible pour que les amateurs de pêche, de navigation, etc., puissent se livrer à leurs amusements favoris.

P. McLEAN.

13 juin 1881—1mp

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la arrière de la rue St. Valien schemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux haute de maison, même localité.

A. J. AUGER, No. 105, rue St. Pierre.

Québec, 10 juin 1881.

A vendre à la

Nouvelle Librairie de St. Roch.

A. F. E. DARVEAU

151, rue St. Joseph, St. Roch

(VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE.)

Le secrétaire universel... \$0 20

Le guide des amants... 0 30

Le manuel de santé... 0 50

Le vétérinaire pratique... 0 70

La clé des songes... 0 20

La double clé des songes... 0 20

Collectio de tours de cartes... 0 20

L'art de tirer les cartes... 0 20

Nouveaux langages des fleurs... 0 20

Oracle des dames et demoiselles... 0 20

Académie des Jeux... 0 20

La cuisinière bourgeoise... 0 75

La bonne et parfaite cuisinière... 0 50

La cuisinière canadienne... 0 90

Le jardinier pratique... 0 30

Le trésor de bons mots... 0 20

Trésor d'anecdotes comiques... 0 30

Recueil de calembours... 0 30

Recueil de charades... 0 50

Un million de plaisanteries... 0 50

Aussi—Les œuvres complètes des auteurs suivants à dix centimes le volume: DeMaistre, Mélière, Boileau, Racine, Cicéron, Tacite, Shakespeare, Homère, Bossuet, Virgile, Ovide, etc.

Québec, 13 juin 1881.

Au Bon Marche

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLING

HAUTE-VILLE.

Si vous voulez être bien servi, aller à l'enseigne AU BON MARCHÉ, Haute-Ville, et vous épargner votre temps et votre argent, car on n'y fait qu'un prix et on vend les plus beaux et les meilleurs effets à bien meilleur marché que partout ailleurs.

Les effets suivants méritent une attention spéciale:

Étoffes pour Robes... \$0.06 et plus
Cachemire Noir Écossais... 0.18
Cachemire Noir Français... 0.53
Cordé Noir... 0.19
Crêpe Courtauld et autres... 0.65
Une grande variété d'Indiennes... 0.05
Un grand lot de Chapeaux garnis et non garnis à moitié prix...
Dentelles, Franges, Fleurs, Plumes...
Parasols avec Dentelle... 1.00
Entousses... 0.25
Serviettes... 0.05
Tweed... 0.35
Mellons... 0.35
Serre, bonne qualité... 1.00
Chemises Blanches... 0.75
Parapluies, Chaussettes, Bretelles, Cravates, Coqs, etc., etc.

Enfin une grande variété de Nouveautés à des prix qui défient toute compétition.

Sauvez 20 par cent et allez faire vos achats AU BON MARCHÉ, Haute-Ville.

N. GARNEAU.

Québec, 4 juin 1881

CHAPEAUX

DE

Paille et de Feutre légers

A BON MARCHÉ

ET EN

GRANDE VARIÉTÉ

CHEZ

J. C. PATERSON

27, rue Bunde.

Québec, 15 juin 1881.

A raison du grand incendie

L. E. BERTHELOT

VENDRA SES

Chapeaux de Paille, Feutres

mous et durs et Chapeaux

de Soie à

10 % de réduction

JUSQU'AU 1ER JUILLET.

N'oubliez pas la place

L. E. BERTHELOT,

No. 194, rue et faubourg St. Jean

Québec, 11 juin 1881.

Cie. de Navigation à Vapeur

du St. Laurent.

LE VAPEUR "ST. LAWRENCE"

CAPT. ALEX. BARRAS.

A commencer du 31 du courant, laissera le Quai St. André chaque MARDI et VENDREDI à HUIT heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha, Ha, et arrivera à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie Rivière du Loup, Tadoussac, L'Anse St. Jean, aller et retour.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 3 juin 1881.

Le vapeur "Chicoutimi"

CAPT. ED. SAVARD.

<